



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

### VILLE DE TAVERNY

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 050-2023-RH10

SÉANCE EN DATE DU 27 MARS 2023

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS À TEMPS COMPLET ET NON COMPLET

L'an deux mille vingt trois, le 27 mars à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Taverny dûment convoqué par Madame le Maire le 21 mars 2023, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances en Salle du Conseil Municipal - Place du Marché Neuf, sous la présidence de Madame Florence PORTELLI, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

#### MEMBRES PRÉSENTS :

- Mme PORTELLI Florence, Maire ;
- M. KOWBASIUK Nicolas, M. CLÉMENT François, Mme MICCOLI Lucie, M. GASSENBACH Gilles, Mme CARRÉ Véronique, M. DO AMARAL Philippe, Mme KIEFFER Corinne, M. BOUSSAC Paul, Adjoints au Maire ;
- M. SANTI Elie, M. BAGHDAOUI Mahdjoub, Mme BOUIZEM Rabia, M. LELOUP Michel, M. ARÈS Philippe, Mme PASINI Anna, Mme TAVARÈS DE FIGUEIREDO Alice, Mme PICHON Laurianne, Mme LEFEVRES Estelle, M. KOURIS Patrick, M. LAMARCA Baptiste, M. MAUGIS Paul, Mme THOREAU Catherine, M. CHARTIER Franck, M. COTTINET Thomas, M. LE ROUX Cédric, formant la majorité des membres en exercice.

#### MEMBRES REPRÉSENTÉS :

- Mme FAIDHERBE Carole par M. GASSENBACH Gilles
- Mme BOISSEAU-STAL Laetitia par Mme PORTELLI Florence
- M. MASSI Jean-Claude par M. SANTI Elie
- Mme DA SILVA Céline par Mme CARRÉ Véronique
- Mme GRELLIER Isabelle par M. DO AMARAL Philippe
- Mme MEZIANI Bilinda par Mme THOREAU Catherine

*Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur*

095-219506078-20230327-050\_2023\_RH10-DE

*Réception en sous-préfecture le : 29 mars 2023*

*Publication le : 30 mars 2023*

## **MEMBRES ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

- Mme PRÉVOT Vannina, M. GÉRARD Pascal, Mme BAETA Yolande, M. SIMONNOT Alexandre.

Monsieur Patrick KOURIS a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particuliers du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

**Vu** le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 92-850 du 28 août 1982 modifié, portant statut particuliers du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

**Vu** le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

**Vu** le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particuliers du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

**Vu** le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux,

**Vu** le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particuliers du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

**Vu** le décret n° 2011-588 du 20 mai 2011 modifié portant statut particuliers du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

**Vu** le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

**Vu** le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 modifié portant statut particuliers du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux,

**Vu** le décret n° 2014-923 du 18 août 2014 modifié portant statut particuliers du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales,

**Vu** le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

**Vu** le décret n° 2016-336 du 21 mars 2016 modifié portant statut particuliers du cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé,

**Vu** le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 modifié, portant statut particuliers du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,

**Vu** le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particuliers du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,

**Vu** la délibération n° 142-2022-RH12 du 20 septembre 2022 portant recensement des emplois des emplois permanents et non permanents à temps complet et non-complet,

**Considérant** qu'en raison de mouvements de personnels (embauches, mobilités, grades de recrutement, concours, etc...), il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs, étant entendu que les postes peuvent être pourvus par des agents titulaires ou contractuels de la fonction publique ;

**Considérant** la nécessité de supprimer certains postes à la suite de changements de quotité d'emploi ou consécutivement à certaines mobilités (mutation, départ en retraite) ;

**Considérant** qu'en raison du caractère fluctuant de certaines activités des services, la collectivité a besoin de procéder au recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions prévues aux articles L.332-8 à L.332-14 du code général de la fonction publique ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de préciser le poste de Responsable du service événementiel rattaché au Cabinet du Maire ;

**Considérant** que la vacance de poste est diffusée auprès du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Île-de-France ;

**Considérant** que pour garantir la mise en œuvre du service public et assurer sa continuité, il est précisé dans la délibération que ces fonctions peuvent être exercées par un agent titulaire ou contractuel dans les conditions fixées par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique, qui autorise le recrutement d'agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ;

Il est donc précisé que la nature des missions confiées correspond au cadre d'emplois des attachés à temps complet, relevant de la catégorie A, ou des rédacteurs à temps complet relevant de la catégorie B ;

Les missions principales consistent à :

- ✓ assurer la mise en œuvre des événements de la commune confiés au service :
  - concevoir et élaborer les événements emblématiques et ceux liés à l'actualité en lien avec l'équipe et les différents services de la ville ;
  - définir et assurer le planning et la mise en œuvre opérationnelle des événements ;
  - être force de propositions et faire preuve d'originalité et d'innovation quant au concept, format et programme des événements ;
  - identifier les besoins techniques, humains et financiers et être en mesure d'apporter des solutions à ces besoins ;
  - coordonner les directions partenaires et les prestataires sur les projets ;
  - mettre en œuvre un dispositif d'évaluation des événements ;
- ✓ manager l'équipe composée de deux chargées de projet (organiser le temps de travail annuel en fonction des contraintes, du calendrier des événements, des objectifs du service, assurer une présence sur les événements) ;

- ✓ assurer la gestion administrative et financière du service :
  - concevoir, mettre en œuvre et suivre le budget annuel du service ;
  - rechercher des sources de financement possibles (subventions publiques, mécénat, sponsoring, ...)
  - être garant des actes administratifs (de leur rédaction à leur exécution) ;
- ✓ assurer la communication et la promotion des événements en lien avec le service communication de la ville ;
- ✓ être garant(e) de la sécurité des biens et des personnes lors des manifestations ;

Il est également indiqué que le niveau de recrutement proposé et le niveau de rémunération devront répondre aux exigences suivantes :

- formation supérieure ou justifier d'une expérience dans ce domaine,
- poste à temps complet 37h30,
- traitement ne pouvant excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire des attachés territoriaux ou des rédacteurs territoriaux ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de préciser le poste de gestionnaire comptable et financier au sein de la Direction des Affaires financières ;

**Considérant** que la vacance de poste est diffusée auprès du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Île-de-France ;

**Considérant** que pour garantir la mise en œuvre du service public et assurer sa continuité, il est précisé que ces fonctions peuvent être exercées par un agent titulaire ou contractuel dans les conditions fixées par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique (ancien article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984), qui autorise le recrutement d'agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ;

Il est donc précisé que la nature des missions confiées correspond au cadre d'emplois des rédacteurs à temps complet, relevant de la catégorie B, ou des adjoints administratifs, relevant de la catégorie C ;

Les missions principales consistent à :

- ✓ assurer et suivre l'exécution des différentes phases du cycle budgétaire (budget primitif, opérations de fin d'année, gestion des immobilisations, décisions modificatives et tout autre document comptable) ;
- ✓ liquider les dépenses par l'enregistrement des mandats de paiement ;
- ✓ contrôler la conformité des pièces comptables ;
- ✓ saisir l'architecture budgétaire dans CIRIL : programmes, AP/CP, opérations, imputations comptables... ;
- ✓ éditer et diffuser des documents budgétaires à destination des services ;
- ✓ participer à la préparation et au traitement des opérations de fin d'exercice ;

Il est également indiqué que le niveau de recrutement proposé et le niveau de rémunération devront répondre aux exigences suivantes :

- formation supérieure ou justifier d'une expérience dans ce domaine,
- poste à temps complet 37h30,
- traitement ne pouvant excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux ou des adjoints administratifs territoriaux ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de préciser le poste d'animateur relais petite enfance itinérant et lieu d'accueil parents enfants ;

**Considérant** que la vacance de poste est diffusée auprès du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Île-de-France ;

**Considérant** que pour garantir la mise en œuvre du service public et assurer sa continuité, il est précisé dans la délibération que ces fonctions peuvent être exercées par un agent titulaire ou contractuel dans les conditions fixées par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique, qui autorise le recrutement d'agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ;

Il est donc précisé que la nature des missions confiées correspond au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants à temps complet, relevant de la catégorie A ;

Les missions principales consistent à :

- ✓ animer des séances d'accueil jeux RPE destinées aux assistantes maternelles de la commune de Taverny ;
- ✓ être le relai entre les parents, les assistantes maternelles et la responsable du RPE « Pomme de Reinette »
  - relayer et suivre les demandes,
  - orienter les demandes vers les partenaires adéquats si nécessaire ;
- ✓ accompagner les assistantes maternelles :
  - accompagner professionnellement les assistantes maternelles par la promotion des formations organisées par le service,
  - promouvoir les temps de supervision et d'échange entre assistantes maternelles ;
- ✓ animer l'ensemble des séances LAEP sur les différents sites de la ville
  - mettre en place, à chaque séance, le lieu d'accueil en aménageant les espaces dans les différents locaux proposant des accueils parents-enfants (manutentions, nettoyage et rangement),
  - travailler avec l'ensemble des accueillantes LAEP sur la programmation des séances et la communication périodique visant à informer le public des séances à venir,
  - tenir à jour les données d'activités ou les récolter auprès des autres accueillantes,
  - participer aux réunions d'équipe ; organiser et participer aux supervisons LAEP avec la psychologue.

Il est également indiqué que le niveau de recrutement proposé et le niveau de rémunération devront répondre aux exigences suivantes :

- formation supérieure ou justifier d'une expérience dans ce domaine,
- poste à temps complet 37h30,
- traitement ne pouvant excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire des éducateurs territoriaux de jeunes enfants ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de créer plusieurs postes au sein de la Micro-crèche « À p'tit pas » ;

**Considérant** que la collectivité vise à assurer la diversité et la qualité des différents modes de garde des jeunes enfants afin de répondre à la forte demande des familles tabernaciennes. Dans ce cadre, la Micro-crèche « A p'tits pas » ouvrira dès mai 2023 et permettra d'accueillir 10 enfants préscolaires âgées de 2 à 3 ans ½ ;

**Considérant** que la structure sera composée de :

- ✓ un référent technique titulaire du diplôme d'État d'Éducateur de jeunes enfant qui assurera le suivi technique de la structure ainsi que l'élaboration et le suivi du projet pédagogique,

- ✓ 2,5 postes d'auxiliaires de puériculture et 1 poste d'adjoint technique à temps complet titulaire du CAP petite enfance ;

**Considérant** qu'il est ainsi nécessaire de créer 2,5 les postes d'auxiliaires de puériculture ;

**Considérant** que les vacances de poste sont diffusées auprès du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Île-de-France ;

**Considérant** que pour garantir la mise en œuvre du service public et assurer sa continuité, il est précisé dans la délibération que ces fonctions peuvent être exercées par un agent titulaire ou contractuel dans les conditions fixées le code général de la fonction publique ;

Il est donc précisé que la nature des missions confiées correspond au cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux à temps complet, relevant de la catégorie B ;

Les missions principales consistent à :

- ✓ participer à l'accueil de l'enfant et de sa famille ;
- ✓ participer à l'identification des ressources et des besoins propres à l'enfant et à son entourage ;
- ✓ participer aux activités d'éveil et d'apprentissage ;
- ✓ participer à des ateliers extérieurs (bibliothèque etc....) ;
- ✓ participer à des réunions de service et éducatives ;
- ✓ participer à l'élaboration des menus avec le prestataire, à la préparation et au service des repas selon les normes en vigueur ;
- ✓ appliquer les protocoles de soins et alimentaires ;
- ✓ être apte à répondre à l'urgence ;
- ✓ accompagner l'enfant dans son endormissement et surveiller les siestes ;
- ✓ assurer l'hygiène et la sécurité de l'environnement de l'enfant ;
- ✓ adhérer au projet éducatif et participer à la démarche pédagogique ;
- ✓ travailler en équipe pluridisciplinaire.

Il est également indiqué que le niveau de recrutement proposé et le niveau de rémunération devront répondre aux exigences suivantes :

- ✓ formation supérieure ou justifier d'une expérience dans ce domaine,
- ✓ poste à temps complet 38h00,
- ✓ traitement ne pouvant excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire des auxiliaires de puériculture territoriaux ;

**Considérant** qu'il est ensuite nécessaire de créer le poste d'adjoint technique spécialisé Petite enfance ;

**Considérant** que la vacance de poste est diffusée auprès du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Île-de-France ;

**Considérant** que pour garantir la mise en œuvre du service public et assurer sa continuité, il est précisé dans la délibération que ces fonctions peuvent être exercées par un agent titulaire ou contractuel dans les conditions fixées le code général de la fonction publique ;

Il est donc précisé que la nature des missions confiées correspond au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps complet, relevant de la catégorie C ;

Les missions principales consistent à :

- ✓ participer à l'accueil de l'enfant et de sa famille et à l'intégration d'enfants porteur de

- handicap ou atteint de maladie chronique ;
- ✓ prendre soin individuellement et collectivement d'un groupe de 10 enfants qui marchent ;
- ✓ participer à l'identification des ressources et des besoins propres à l'enfant et à son entourage ;
- ✓ participer aux activités d'éveil et d'apprentissage ;
- ✓ participer à des ateliers extérieurs (bibliothèque etc....) ;
- ✓ participer à des réunions de service et éducatives ;
- ✓ adhérer au projet éducatif et participer à la démarche pédagogique ;
- ✓ travailler en équipe pluridisciplinaire ;
- ✓ participer à la réception le matin des repas en liaison froide, vérification des denrées livrées (dates de péremptions, bons états des aliments livrés, températures...) en respectant les règles d'hygiène alimentaire obligatoires ;
- ✓ préparation des 10 repas et goûters (mise en température de plats au four, découpe des fruits et légumes, d'entrée selon le menu, découpe du fromage...) ;
- ✓ participer à l'élaboration des menus, avec le prestataire ;
- ✓ appliquer les protocoles de soins et alimentaires ;
- ✓ être apte à répondre à l'urgence ;
- ✓ accompagner l'enfant dans son endormissement et surveiller les siestes ;
- ✓ assurer l'hygiène et la sécurité de l'environnement de l'enfant ;
- ✓ administrer les médicaments sous la responsabilité du référent santé accueil inclusif.

Il est également indiqué que le niveau de recrutement proposé et le niveau de rémunération devront répondre aux exigences suivantes ;

- ✓ être titulaire du CAP Petite enfance,
- ✓ poste à temps complet 38h00,
- ✓ traitement ne pouvant excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux ;

**Considérant** l'avis rendu par la Commission n°2, Cadre de vie, Ressources, Sécurité et Intercommunalité en date du 14 mars 2023.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Ce dossier n'ayant fait l'objet d'aucun débat contradictoire.

### **DÉLIBÈRE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les modifications apportées au tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents à temps complet et non complet sont approuvées, comme suit :

- **à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 :**

Filière administrative				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/04/2023
1	A	-1 Attaché hors classe à TC Direction générale adjointe des services Qualité et promotion de la ville Directeur Poste 1393		0
7	A	-1 Attaché principal à TC Direction générale adjointe des services Qualité et promotion de		6

		la ville Directeur Poste n° 1390		
17	A	-2 Attachés à TC Direction générale adjointe des services Qualité et promotion de la ville Directeur Poste n° 1219 Responsable administratif et financier Poste n° 1361	+1 Attaché à TC Service Événementiel Responsable Poste n° 1431	16
7	B	-1 Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe à TC Direction générale adjointe des services Qualité et promotion de la ville Responsable administratif et financier Poste n° 1362		6
6	B	-2 Rédacteurs principaux de 2 <sup>ème</sup> classe à TC Direction générale adjointe des services Qualité et promotion de la ville Responsable administratif et financier Poste n° 1363 Direction des Affaires générales Responsable des affaires juridiques et de la commande publique Poste n° 1383		4
16	B	-2 Rédacteurs à TC Pôle administratif (Qualité et promotion de la ville) Gestionnaire administratif Poste n° 897 Direction des Affaires générales Responsable des affaires juridiques et de la commande publique Poste n° 1384	+2 Rédacteurs à TC Direction de l'Urbanisme et aménagement Assistant administratif-urbanisme Poste n° 1432 Direction des Affaires financières Gestionnaire comptable et financier Poste n° 1433	16
23	C	-2 Adjoint administratifs principaux de 1 <sup>ère</sup> classe à TC Direction de l'Action éducative Assistant Poste n° 1156 Pôle administratif (Qualité et promotion de la ville) Assistant Poste n° 1254	+2 Adjoint administratifs principaux de 1 <sup>ère</sup> classe à TC Direction de l'Action éducative Responsable de l'accueil et assistante de la direction Poste n° 1434 Direction de l'Urbanisme et aménagement Assistant administratif – urbanisme Poste n° 1435	23

20	C	-1 Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à TC Pôle administratif (Qualité et promotion de la ville) Secrétaire administratif Poste n° 1405	+3 Adjoint administratifs principaux de 2 <sup>ème</sup> classe à TC Direction des Affaires financières Gestionnaire comptable et financier Poste n° 1436 Direction générale adjointe des services Qualité et promotion de la ville Assistant administratif Poste n° 1437 Direction de l'Action éducative Responsable des relations avec la communauté éducative Poste n° 1451	22
14	C	-1 Adjoint administratif à TC Pôle administratif (Qualité et promotion de la ville) Secrétaire administratif Poste n° 1407	+2 Adjoint administratifs à TC Direction générale adjointe des services Qualité et promotion de la ville Responsable administratif et financier Poste n° 1438 Direction des Affaires financières Gestionnaire comptable et financier Poste n° 1439	15
Filière technique				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/04/2023
5	A	-3 Ingénieurs à TC Direction des Systèmes d'information et d'innovation numérique Directeur adjoint Poste n° 1188 Direction générale adjointe des services Qualité et promotion de la ville Directeur Poste n° 1392 Voirie, réseaux, espaces publics et salubrité Responsable Poste n° 1400		2
8	B	-1 Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe à TC Voirie, réseaux, espaces publics et salubrité Responsable Poste n° 1401		7
5	B	-2 Techniciens à TC Théâtre Madeleine-Renaud Régisseur général Poste n° 1367		3

		Voirie, réseaux, espaces publics et salubrité Responsable Poste n° 1170		
11	C	-1 Agent de maîtrise principal à TC Théâtre Madeleine-Renaud Régisseur général Poste n° 789		10
8	C	-1 Agent de maîtrise à TC Théâtre Madeleine-Renaud Régisseur général Poste n° 1368		7
59	C	-2 Adjointes techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> classe à TC Théâtre Madeleine-Renaud Régisseur général Poste n° 1371 Restauration et vie collective – ATSEM Agent d'entretien Poste n° 181		57
53		-2 Adjointes techniques à TC Régie centrale d'achat Magasinier Poste n° 1354 Théâtre Madeleine-Renaud Régisseur général Poste n° 1372	+5 Adjointes techniques à TC Multi-accueil les Minipousses Adjoint technique spécialisé petite enfance Poste n° 1440 Restauration et vie collective- ASTEM Agent d'entretien Poste n° 1447 ATSEM Poste n° 1448 et 1449 Multi-accueil les Minipousses Auxiliaire de puériculture Poste n° 1450	56
22	C	-2 Adjointes techniques à TC NP Restauration et vie collective – ATSEM ATSEM Poste n° 926 Multi-accueil les Minipousses Auxiliaire de puériculture Poste n° 921		20
Filière animation				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/04/2023
1	B	-1 Animatrice principale de 1 <sup>ère</sup> classe à TC Promotion de la Jeunesse Responsable Poste n° 1371	1 Animatrice principale de 1 <sup>ère</sup> classe à TC Promotion de la jeunesse Chargé de projet jeunesse Poste n° 1441	1

2	B	-1 Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe à TC Promotion de la jeunesse Chargé de projet jeunesse Poste n° 1375		1
12	B	-1 Animateur à TC Promotion de la jeunesse Chargé de projet jeunesse Poste n° 1376		11
26	C	-1 Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe à TC Promotion de la jeunesse Chargé de projet jeunesse Poste n° 1377		25
42	C	-1 Adjoint d'animation à TC Promotion de la jeunesse Chargé de projet jeunesse Poste n° 1378	+1 Adjoint d'animation à TC Maison des Habitants Joséphine-Baker Animateur socio-culturel Poste n° 1442	42
Filière médico-sociale				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/04/2023
1	A	-1 Cadre de santé à TC Multi-accueil les Minipousses Directeur Poste n° 1343		0
1	A	-1 Puéricultrice à TC Multi-accueil les Minipousses Directeur Poste n° 1345		0
2	A	-1 Infirmier en soins généraux hors classe à TC Multi-accueil les Minipousses Directeur Poste n° 952		1
1	A	-1 Infirmier en soins généraux à TC Multi-accueil les Minipousses Directeur Poste n° 1344		0
1	A		+1 Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à TC Animateur RPE/LAEP Poste n° 1443	2
7	B		+2 Auxiliaires de puériculture de classe supérieure à TC Micro crèche À p'tit pas Auxiliaire de puériculture Postes n° 1444 et 1445	9
0	B		+1 Auxiliaire de puériculture de classe normale à TNC 17h30 Micro crèche À p'tit pas Auxiliaire de puériculture Poste n° 1446	1
10	C	-1 Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles ATSEM		9

		Poste n° 529		
--	--	--------------	--	--

TC : temps complet - TNC : temps non complet

**Article 2 :**

L'ensemble de ces postes pourront être pourvus par des agents titulaires de la fonction publique ou des agents contractuels.

**Article 3 :**

Le tableau de recensement des emplois permanents et non permanents à temps complet et non complet, approuvé par délibération n° 142-2022-RH12 du 20 septembre 2022 du conseil municipal, est modifié en conséquence.

**Article 4 :**

Le montant des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces emplois est imputé au chapitre 012-charges de personnel, des budgets principaux des exercices 2023 et suivants.

**Article 5 :**

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à la sous-préfecture d'Argenteuil et au comptable public.

**Article 6 :**

La présente délibération sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal de la ville de Taverny.

**Article 7 :**

La délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027) dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**Le Maire,**

  


**Florence PORTELLI**